



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-sixième session**

Genève, 4 mai et 26 et 27 novembre 2020

**Rapport du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
sur les travaux de sa vingt-sixième session****I. Participation**

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a tenu sa vingt-sixième session plénière sous forme de réunion hybride le 26 novembre 2020.
2. Les pays suivants étaient représentés : Allemagne, Bulgarie, Chine, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Maroc, Nigéria, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Tchéquie et Ukraine. L'Union européenne (UE) était également représentée.
3. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a ouvert la réunion. Elle a souligné l'importance de la facilitation du commerce et des normes de commerce électronique convenues au niveau international en cette période perturbée de la pandémie de COVID-19. Elle a souligné la nécessité de reconstruire en mieux, en créant une économie plus durable, plus inclusive et plus circulaire. C'était essentiel pour tous les pays du monde, et plus particulièrement pour ceux qui sont en transition économique.
4. La Présidente du CEFACT-ONU¹ a souhaité la bienvenue aux représentants et a mis en exergue certaines des réalisations obtenues par le CEFACT-ONU au cours des derniers mois, malgré les défis posés par la pandémie. Elle a expliqué le travail récemment effectué pour venir en appui au projet « reconstruire en mieux » lancé par le Compte de l'ONU pour le développement pour l'après-COVID-19, qui s'attaque aux défis de la numérisation des échanges de données transfrontières et modaux dans les mouvements internationaux de marchandises, afin d'éviter le contact physique avec les documents papier.
5. Le secrétariat a expliqué comment les installations de réunion et l'interprétation fonctionneraient pendant cette session.

¹ Ci-après, « la Présidente ».



II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le secrétariat a informé la Plénière que le projet d'ordre du jour ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/1 avait été modifié et a présenté le projet d'ordre du jour révisé ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/1/Rev.2. Les dates indiquées dans l'en-tête des documents correspondent à la session initialement prévue et aux dates réservées pour la session tenue ; celle-ci n'a eu lieu que le 26 novembre en raison de contraintes budgétaires et de la nécessité de services d'interprétation. Un sujet spécifique sur l'économie circulaire sera présenté à la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe. Les décisions prises par procédure d'approbation tacite en juin 2020 ont également été incluses comme nouveau point de l'ordre du jour (point 2) afin qu'elles soient consignées dans un rapport officiel ; le reste de l'ordre du jour a été modifié pour tenir compte de ces décisions. Le secrétariat a également indiqué l'ordre dans lequel les sujets seraient présentés au cours de la session.

Décision 20-01 de la Plénière : La Plénière a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/1/Rev.2) avec des ajustements mineurs.

III. Décisions adoptées en juin 2020 selon la procédure d'approbation tacite (point 2 de l'ordre du jour)

7. Compte tenu des circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de COVID-19, la Présidente du CEFACT-ONU a organisé, avec le concours du secrétariat, une consultation informelle virtuelle avec l'ensemble des membres, le 4 mai 2020 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.11). Sept décisions jugées fondamentales pour la continuité des activités (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.12) ont été présentées et débattues pendant la réunion et proposées pour adoption selon la procédure d'approbation tacite aux chefs de délégation auprès du CEFACT-ONU et aux représentants des missions permanentes des États membres de la Commission économique pour l'Europe à Genève (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.13). Ce processus est conforme à la décision que le Comité exécutif a prise à sa réunion informelle virtuelle du 6 avril 2020 et fait suite à celle proposée à sa réunion informelle virtuelle du 20 mai 2020 (puis adoptée selon la procédure d'approbation tacite). Il était prévu que les décisions en question seraient consignées dans le rapport de la prochaine session plénière officielle (la présente session). Les décisions ci-après ont été adoptées :

a) La Plénière désigne par acclamation huit Vice-Présidents du Bureau : Ian Watt (Australie), Marek Laskowski (Canada), Aleksei Bondarenko (Fédération de Russie), Hanane Becha (France), Tahseen Khan (Inde), Liliana Fratini-Passi (Italie), Estelle Igwe (Nigéria) et Benno Slot (Pays-Bas) ;

b) La Plénière approuve la version révisée de la recommandation n° 33 (*Recommandation et lignes directrices en vue de la mise en place d'un guichet unique*) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/7) ;

c) La Plénière approuve la version révisée de la recommandation n° 16 (*Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports*) (LOCODE-ONU) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/8) ;

d) La Plénière approuve la version révisée de la recommandation n° 5 (*Abréviations des Incoterms*) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/10) ;

e) La Plénière approuve le programme de travail du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/18) ;

f) La Plénière approuve le programme de travail du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/20) ;

g) La Plénière approuve le *programme de travail de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches pour la période 2020-2021* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/22).

8. La période d'application de la procédure d'approbation tacite a pris fin le 8 juin 2020, après quoi les décisions susmentionnées ont été mises en œuvre. Au sujet du document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/8 sur la révision de la *recommandation n° 16 (Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports)*, les délégations française et italienne ont formulé l'observation suivante :

« En ce qui concerne la recommandation n° 16 sur le LOCODE-ONU, il faudrait envisager de tenir un débat de la Plénière du CEFACT/ONU sur les codes dérivés. Ceux-ci devraient être officiels et obligatoires. Leurs cas d'utilisation devraient être décrits dans une version ultérieure de l'annexe 3 ou dans un répertoire officiel (par exemple, IMO pour les codes des installations portuaires, BIC pour les codes des centres de conteneurs, SMDG pour les codes des terminaux portuaires de conteneurs, etc.). »

Décision 20-02 de la Plénière : La Plénière a pris note des décisions adoptées en juin 2020 suivant la procédure d'approbation tacite, telle qu'elle est décrite dans le document sur les *décisions cruciales concernant les activités du CEFACT-ONU à prendre dans le cadre de procédures spéciales pendant la période de la pandémie de COVID-19* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.12).

IV. Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (point 8 de l'ordre du jour)

9. Le Président du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique a présenté le document intitulé *Report of the Conference on Latest Technology Trends Impacting eBusiness, Internet Trading and Trade Facilitation – Anticipating the Fourth Industrial Revolution* (Rapport de la Conférence relative aux tendances technologiques actuelles ayant une incidence sur le commerce électronique, les échanges commerciaux par Internet et la facilitation du commerce : se préparer à la quatrième révolution industrielle) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.7), le *rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le commerce et la logistique au niveau international* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/5) et le rapport de la première réunion annuelle du Groupe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/19). Il a souligné la pertinence des technologies de pointe en cette période de crise liée à la pandémie.

Décision 20-03 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport de la première réunion annuelle du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/19) et a pris note du document intitulé *Report of the Conference on Latest Technology Trends Impacting eBusiness, Internet Trading and Trade Facilitation – Anticipating the Fourth Industrial Revolution* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.7) et du *rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le commerce et la logistique au niveau international* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/5).

V. Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) (point 9 de l'ordre du jour)

10. Le Président du Groupe consultatif du Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU) a présenté le *rapport sur les activités menées par le Groupe consultatif en 2019* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.8) et le rapport du Groupe sur sa troisième réunion annuelle (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/21). Il a souligné l'importance du réseau de coordonnateurs pour le LOCODE/ONU et du projet de refonte de la plateforme informatique d'hébergement de la base de données du Répertoire.

Décision 20-04 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU sur sa troisième réunion annuelle (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/21) et a pris note du *rapport sur les activités menées par le Groupe consultatif en 2019* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.8).

VI. Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches (point 10 de l'ordre du jour)

11. Le Président de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches a présenté un *aperçu des activités relevant de l'Équipe* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.9) et le rapport de sa troisième réunion annuelle (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/23). Il a souligné l'importance du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (UN/FLUX) et les avantages qu'il peut apporter aux opérateurs économiques.

12. Les délégations de l'Union européenne, des Pays-Bas et de l'Italie ont soutenu l'idée d'élargir le champ d'action de l'Équipe de spécialistes à d'autres secteurs d'activité travaillant sur les chaînes de valeur durables, afin qu'elle aborde par exemple les travaux en cours sur la traçabilité des textiles et du cuir. Le Bureau a été prié d'élaborer pour la prochaine session plénière une proposition d'évolution de l'Équipe en ce sens.

Décision 20-05 de la Plénière : La Plénière a approuvé le *rapport de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches sur les travaux sa troisième session* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/23) et a pris note de l'*aperçu des activités relevant de l'Équipe* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.9). Il a été demandé au secrétariat d'élaborer une proposition de nouvelle version du mandat et du cahier des charges de l'Équipe de spécialistes afin d'élargir son champ d'action pour qu'elle aborde d'autres chaînes de valeur durables.

VII. Soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (point 11 de l'ordre du jour)

13. La soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe se tiendra les 20 et 21 avril 2021, au Palais des Nations, à Genève. Le Comité exécutif a décidé qu'elle aurait pour thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE » (EXCOM/CONCLU/109 et document informel n° 2020/38 du Comité exécutif). Le CEFACT-ONU et son secrétariat ont été invités à examiner comment ils pourraient contribuer à la réflexion transversale proposée par cette session, dans le cadre des mandats approuvés, des travaux en cours et des ressources existantes (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.14 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.15).

14. Le secrétariat a présenté la *note d'information sur les contributions du CEFACT-ONU à l'économie circulaire* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/24), soumise à la Plénière pour qu'elle en prenne note. Cette note d'information décrit les principales actions à mener en faveur d'une économie circulaire, donne un aperçu de leurs liens avec les objectifs de développement durable et décrit comment les recommandations, les normes, les outils et les activités de renforcement des capacités par lesquels le CEFACT-ONU s'emploie à faciliter le commerce durable et les échanges commerciaux électroniques contribuent directement et indirectement à la transition depuis des modèles d'économie linéaire à l'économie circulaire dans la région de la CEE-ONU et au-delà. L'objectif est de soutenir les États membres dans leurs efforts visant à établir un nouveau schéma économique qui n'exclut personne, réduit au minimum la pollution et les déchets, prolonge le cycle de vie des produits, permet un large partage des biens physiques et naturels, et limite la consommation des ressources à des niveaux que la planète peut supporter. La transition vers l'économie circulaire est le thème de la soixante-neuvième session de la CEE-ONU.

Décision 20-06 de la Plénière : La Plénière a pris note de la *note d'information sur les contributions du CEFACT-ONU à l'économie circulaire* (ECE/TRADE/C/CEFACT/

2020/24) et a demandé au secrétariat et au CEFACT-ONU de continuer à soutenir ses États membres dans leur effort de transition vers une économie circulaire.

15. Le secrétariat a présenté un *appel à l'action visant à améliorer la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6). Ce document découle des travaux menés au titre du projet du CEFACT-ONU en cours sur la traçabilité et la transparence pour des chaînes de valeur durables dans l'habillement et la chaussure. Dans cet *appel à l'action*, l'ensemble des acteurs du secteur de l'habillement et de la chaussure sont invités à prendre des mesures en faveur de la traçabilité et de la transparence, afin de renforcer la durabilité et la circularité des chaînes de valeur, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette initiative a pour but d'établir un mécanisme de soutien à l'adoption des mesures énoncées dans le projet de recommandation de la CEE sur le *renforcement de la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure*, accompagné de lignes directrices pour la mise en œuvre (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.16), qui sera soumis pour approbation à la vingt-septième session plénière du CEFACT-ONU, ainsi que des normes pertinentes du CEFACT-ONU, et au suivi de leur mise en œuvre. Le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6 était soumis à la vingt-sixième session plénière par le Bureau du CEFACT-ONU et son secrétariat afin de susciter un soutien à l'idée que cette initiative soit une contribution du CEFACT-ONU à la soixante-neuvième session de la CEE-ONU.

16. La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a salué les travaux menés sur la traçabilité pour des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, qui seront très utiles aux entreprises et aux pouvoirs publics à l'avenir. La délégation a souligné le travail effectué dans son pays avec le plan d'action pour l'habillement durable à l'horizon 2020 (Sustainable Clothing Action Plan 2020), qui avait donné des résultats encourageants en matière de CO₂, d'eau et de déchets, ainsi que l'annonce récente de la prochaine phase de travail dans le cadre de l'initiative Textiles 2030.

Décision 20-07 de la Plénière : La Plénière a exprimé son soutien à l'*appel à l'action visant à améliorer la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6) en tant que contribution du CEFACT-ONU à la soixante-neuvième session de la CEE, et a demandé au secrétariat et au Bureau d'envisager des initiatives similaires dans d'autres domaines d'activité du CEFACT-ONU.

VIII. Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-cinquième session (point 3 de l'ordre du jour)

17. Le secrétariat a présenté un rapport qui fait le point des principaux travaux récents du CEFACT-ONU et récapitule les activités d'information et d'appui menées par le secrétariat de la CEE depuis la vingt-cinquième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/3). Ce rapport souligne notamment :

- Les travaux en cours sur la mobilité durable et la connectivité intelligente, un des domaines d'interaction définis à l'échelle de la CEE (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.1) ;
- La collaboration avec d'autres entités des Nations Unies telles que la Division des transports durables de la CEE, la Section de l'accès aux marchés de la CEE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international (CCI) et les autres commissions régionales de l'ONU ;
- La collaboration avec des organismes régionaux tels que la Commission économique eurasiennne et plusieurs directions générales de la Commission européenne, notamment celles chargées de la mobilité et des transports (DG MOVE), de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD), des affaires maritimes et de la pêche

(DG MARE), de l'informatique (DG DIGIT) et de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) ;

- Le travail accompli par le secrétariat pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (notamment avec les comités nationaux de facilitation des échanges du Tadjikistan, du Kirghizistan et de la Géorgie) ; et
- Certaines des principales activités prévues pour 2020-2021, y compris un programme de travail pour la période 2021-2022.

18. Le conseiller régional de la CEE a présenté un rapport (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.2) qui décrit les activités liées au Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), l'assistance à la mise en œuvre de l'AFE et la poursuite des travaux sur la dématérialisation.

Décision 20-08 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport traitant des *questions découlant des travaux menés depuis la vingt-cinquième session* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/3) et a prié le secrétariat d'établir un rapport similaire pour la prochaine session plénière, en 2021.

IX. Présentation des faits nouveaux par le Bureau (point 4 de l'ordre du jour)

19. La Présidente a présenté un rapport sur les faits nouveaux intervenus depuis la vingt-cinquième session jusqu'en avril 2020, qui rend notamment compte des décisions du Bureau, des principales activités de promotion et des activités de projet (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.3). Ce rapport met en exergue les éléments suivants :

- 15 appels réguliers du Bureau et deux réunions en face à face ;
- 104 décisions du Bureau, énumérées dans son annexe I ;
- 86 manifestations où le CEFACT-ONU était représenté, énumérées dans son annexe II ;
- 38 projets qui étaient en cours pendant cette période, énumérés dans son annexe III ;
- 1 280 experts inscrits auprès du CEFACT-ONU – dont la répartition par délégation est précisée à l'annexe IV ; et
- La prolongation pour une année supplémentaire des mandats de tous les coordonnateurs de domaine et points de contact.

Décision 20-09 de la Plénière : La Plénière a pris note du *rapport du Bureau sur les faits nouveaux* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.3) et a demandé qu'il rende à nouveau compte des faits nouveaux à la prochaine session plénière en 2021.

X. Rapports des rapporteurs (point 5 de l'ordre du jour)

20. La Présidente annonce qu'un rapport a été reçu du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/4). Ce rapport met l'accent sur des initiatives en cours dans la région, telles que la Zone de libre-échange continentale africaine et l'Alliance africaine pour le commerce électronique. Cette dernière a organisé plusieurs réunions au cours desquelles les produits du CEFACT-ONU ont été examinés.

21. Ni la Rapporteuse pour la région Asie-Pacifique ni le Rapporteur pour la région Moyen-Orient-Afrique du Nord n'avaient fourni de rapport.

Décision 20-10 de la Plénière : La Plénière a pris note du *rapport du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/4) et a prié tous les rapporteurs de soumettre des rapports à la prochaine session plénière, en 2021.

XI. Normes (point 7 a) de l'ordre du jour)

22. La Présidente a annoncé que, depuis la dernière Plénière et selon les procédures consacrées, le secrétariat avait publié :

- Les versions D.19A et D.19B du répertoire EDIFACT ;
- Les versions 2019-1 et 2019-2 du répertoire LOCODE-ONU ;
- Les versions D.19A et D.19B de la bibliothèque de composants communs du CEFACT-ONU ;
- Les versions D.19A et D.19B de la bibliothèque de schémas XML du CEFACT-ONU ;
- Une mise à jour des annexes II (Codets présentés par unité de mesure) et III (Codets présentés suivant le code commun) de la recommandation n° 20 de la CEE, intitulée *Codes des unités de mesure utilisés dans le commerce international* ;
- Une mise à jour des annexes V (Représentations codées des noms de types d'emballage utilisés dans le commerce international, classées par nom, dans l'ordre alphabétique) et VI (Représentations codées des noms de types d'emballage utilisés dans le commerce international, classées par code, dans l'ordre alphabétique) de la recommandation n° 21 de la CEE, intitulée *Codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage accompagnés de codes complémentaires pour les noms d'emballage* ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles du modèle de données de référence acheter-expédier-payer ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles pour les livraisons transfrontières ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles des conteneurs intelligents ;
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles pour le financement de commandes ; et
- Le document portant spécification des exigences opérationnelles des pipelines de données.

23. La Présidente a salué le travail accompli par les experts du CEFACT-ONU, en particulier en ce qui concerne la tenue à jour des bibliothèques d'éléments, le répertoire EDIFACT-ONU, la validation, et l'élaboration de normes relatives aux transactions électroniques.

Décision 20-11 de la Plénière : La Plénière a pris note des normes présentées par la Présidente et a demandé qu'elles continuent d'être mises à jour régulièrement.

XII. Autres produits (point 7 b) de l'ordre du jour)

24. Un document sur l'*avancement du projet du CEFACT-ONU sur l'état de préparation à l'importation de secours d'urgence* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/9) a été soumis à la Plénière pour information. Ce projet en cours vise à fournir des orientations sur les mesures de franchissement des frontières qui peuvent être mises en œuvre en cas de catastrophe naturelle. Vu l'urgence du sujet et la nécessité de mettre en œuvre dès que possible la recommandation en cours d'élaboration, le secrétariat a demandé de pouvoir la présenter pour approbation entre les sessions. La Présidente a remercié la chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

Décision 20-12 de la Plénière : La Plénière a pris note du document sur l'*avancement du projet du CEFACT-ONU sur l'état de préparation à l'importation de secours d'urgence* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/9) et a accepté que la recommandation qui en découlera puisse être approuvée entre les sessions.

25. Un *Livre blanc sur les services intégrés pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (MPME) dans le commerce international* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/11) a été soumis à la Plénière pour qu'elle en prenne note. Ce document expose les bases d'une plateforme de services électroniques qui peut être mise en œuvre pour aider les MPME à accéder aux marchés internationaux. Ce travail est accompagné d'une série d'études de cas, présentées à la Plénière pour information (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.4). La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

Décision 20-13 de la Plénière : La Plénière a pris note du *Livre blanc sur les services intégrés pour les MPME dans le commerce international* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/11) et des études de cas associées (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.4).

26. Un *Livre blanc sur les principes fondamentaux de fonctionnement des guichets uniques présentant une importance systémique* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/12) a été soumis à la Plénière pour qu'elle en prenne note. Ce document décrit les différents types de risques qui pourraient être rencontrés dans le fonctionnement d'un guichet unique et la manière de relever ces défis. Ce document est proposé comme base pour une future recommandation sur le sujet. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

27. La Fédération de Russie a noté que le contenu du Livre blanc ne correspondait pas au titre initial et elle a préconisé d'en modifier l'intitulé pour l'appeler « Principes fondamentaux de la gestion des risques et des imprévus liés au fonctionnement des guichets uniques d'importance systémique ».

Décision 20-14 de la Plénière : La Plénière a demandé que le titre du Livre blanc soit remplacé par le suivant : *Livre blanc sur les principes fondamentaux de la gestion des risques et des imprévus liés au fonctionnement d'un guichet unique d'importance systémique* ; elle a pris note des résultats de ce projet (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/12).

28. Une version révisée du Livre blanc intitulé *Vue d'ensemble des applications pour le commerce de la technologie de la chaîne de blocs* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9/Rev.1) a été soumise à la Plénière pour information. Ce document prend la version précédente de cette vue d'ensemble, la simplifie, et la combine avec les défis sectoriels présentés dans le document publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/INF.3. Depuis la précédente version, trois chapitres portant sur de nouveaux secteurs ont été ajoutés à ceux consacrés aux soins médicaux, à la finance et à l'énergie. Les cas d'utilisation ont été séparés afin de créer un répertoire d'études de cas. Le chapitre sur les objectifs de développement durable a été supprimé, car il a été décidé de le remanier et de l'incorporer dans la note d'information sur ce sujet (ECE/TRADE/C/CEFACT/2018/25), qui sera prochainement établie sous forme définitive. La Présidente a remercié le chef de projet et son équipe pour leur investissement dans ce domaine.

Décision 20-15 de la Plénière : La Plénière a pris note de la version révisée du Livre blanc intitulé *Vue d'ensemble des applications pour le commerce de la technologie de la chaîne de blocs* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9/Rev.1).

XIII. Documents d'aide à l'application (point 7 c) de l'ordre du jour)

29. Le CEFACT-ONU a continué d'élaborer des guides explicatifs ayant pour objet de donner une description succincte et de haut niveau de son action dans les domaines techniques. Quatre guides ont été présentés à la Plénière pour qu'elle en prenne note :

- Guide explicatif sur les mouvements transfrontières de déchets (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/13) ;
- Guide explicatif sur l'amélioration de la qualité des données relatives à la chaîne d'approvisionnement (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/14) ;
- Guide explicatif sur les conteneurs intelligents (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/15) ;

- Guide explicatif sur la connectivité intelligente (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/16).

30. La Présidente a remercié le secrétariat et les équipes chargées de ces projets d'avoir mis au point ces documents.

Décision 20-16 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/13 à 2020/16 et s'est dite favorable à l'élaboration de nouveaux guides explicatifs.

XIV. Aide au renforcement des capacités (point 7 d) de l'ordre du jour)

31. Le rapport régional de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/17) a été présenté à la Plénière pour qu'elle en prenne note. Ce rapport présente les conclusions concernant la région de la CEE tirées dans le cadre de l'établissement du rapport mondial sur ce sujet réalisé en collaboration par les cinq commissions régionales. Le rapport de cette année intègre des informations sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et sur la participation des femmes.

Décision 20-17 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport régional de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/17) et a demandé au secrétariat de continuer à établir un rapport similaire tous les deux ans.

32. Le secrétariat a également présenté le document intitulé *The National Trade Facilitation Roadmap for Exports Enhancement and Diversification of the Republic of Tajikistan 2019-2024* (Plan d'action national de facilitation du commerce 2019-2024 de la République du Tadjikistan pour le renforcement et la diversification des exportations) (ECE/TRADE/450). Ce plan d'action fournit le cadre d'un programme national sur cinq ans de réforme de la facilitation des échanges et comprend une vision stratégique soutenue par des objectifs, des activités et des indicateurs de performance permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif fixé. Ce document a été élaboré dans le cadre du projet sur la suppression des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République du Tadjikistan, à la demande du Gouvernement.

Décision 20-18 de la Plénière : La Plénière a pris note du document intitulé *The National Trade Facilitation Roadmap for Exports Enhancement and Diversification of the Republic of Tajikistan 2019-2024* (ECE/TRADE/450) et a encouragé le secrétariat à continuer d'apporter ce soutien à la mise en œuvre de la facilitation du commerce.

33. Le document intitulé *Report of the 41st Session of the Electronic Business Memorandum of Understanding Management Group Meeting of 4 December 2019* (Rapport du Groupe de gestion du Mémorandum d'accord sur le commerce électronique sur sa quarante et unième session, tenue le 4 décembre 2019) (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.5) a été présenté à la Plénière pour information. Ce Mémorandum d'accord réunit la Commission électrotechnique internationale, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation internationale de normalisation et la CEE ainsi que tous les autres organismes de normalisation intervenant dans le domaine du commerce électronique. Ce rapport présente un état actualisé des activités de chacun des organismes ainsi que des résolutions et des actions convenues à la session la réunion.

34. Le rapport de la sixième Conférence de la CEE sur le guichet unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.6) a été présenté à la Plénière pour information. Au cours de cette conférence, qui a été organisée pendant le Forum du CEFACT-ONU tenu à Londres en octobre 2019, plusieurs exemples réels de mise en œuvre d'un guichet unique ont été présentés, de même qu'une approche innovante permettant de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre. Il est prévu d'en faire des thèmes de travail pour les futurs travaux du CEFACT-ONU.

Décision 20-19 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport du Groupe de gestion du Mémorandum d'accord sur le commerce électronique sur sa quarante et unième session, tenue le 4 décembre 2019 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.5) et du rapport de la

sixième Conférence de la CEE sur le guichet unique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.6).

XV. Appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable) (point 7 e) de l'ordre du jour)

35. Un document sur les *activités menées par le CEFACT-ONU à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/26) a été présenté à la Plénière pour information. Ce document fournit une première mise en correspondance des produits et projets du CEFACT-ONU avec les cibles des objectifs de développement durable.

Décision 20-20 de la Plénière : La Plénière a pris note du document sur les *activités menées par le CEFACT-ONU à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/26) et engage le CEFACT-ONU à continuer de soutenir le Programme 2030.

XVI. Futurs défis à relever dans les domaines de la facilitation du commerce et des transactions électroniques (point 12 de l'ordre du jour)

36. Une *note d'information relative au rôle des normes du CEFACT-ONU dans la protection des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/25) a été présentée à la Plénière pour qu'elle en prenne note. Ce document aborde l'application actuelle et potentielle des normes du CEFACT-ONU et le renforcement de la coopération avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Décision 20-21 de la Plénière : La Plénière a pris note de la *note d'information relative au rôle des normes du CEFACT-ONU dans la protection des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/25), a remercié le secrétariat d'avoir élaboré ce document et a encouragé le secrétariat et le CEFACT-ONU à poursuivre les travaux qu'ils mènent en faveur de la protection des espèces menacées.

XVII. Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)

37. La délégation de la Fédération de Russie a dit toute l'importance qu'elle attachait aux travaux du CEFACT-ONU. Elle a noté avec satisfaction que la période de la pandémie de COVID-19 n'avait pas eu d'incidence négative sur les travaux du CEFACT-ONU ; au contraire, il y avait eu une amélioration des activités. La Fédération de Russie a également noté que le programme du CEFACT-ONU et ses résultats se recoupaient sur plusieurs points importants avec les activités de la Commission économique eurasiennne. Ceux-ci seront pris en compte dans le programme de coopération en cours entre la Commission économique eurasiennne et la CEE pour 2021-2023. La délégation de la Fédération de Russie voit des possibilités de coopération et de mise en commun d'expériences dans les domaines du commerce électronique, de la réglementation technique des marchés, de la simplification de l'administration douanière et de la garantie de l'interopérabilité dans les communications électroniques.

XVIII. Adoption du projet de rapport et des décisions de la vingt-sixième session (point 14 de l'ordre du jour)

38. Conformément à la pratique établie, le secrétariat a lu les décisions prises au cours de la session et la Plénière a confirmé son approbation.

39. Conformément aux procédures spéciales adoptées par le Comité exécutif le 5 octobre 2020 pour la prise de décisions au cours de réunions formelles avec participation à distance, les décisions prises à la session ont été diffusées à toutes les missions permanentes basées à Genève afin que les délégations ayant participé à la session les approuvent dans un délai de soixante-douze heures, par la procédure d'approbation tacite. Celle-ci a pris fin le jeudi 3 décembre 2020 à 18 h 00 (heure d'Europe centrale) et aucune objection n'a été soulevée. Les décisions prises à la session sont donc considérées comme adoptées. Les informations pertinentes sont disponibles (en anglais) sur le site Web de la CEE à l'adresse : www.unece.org/info/about-unece/executive-committee-excom/silence-procedure.html.

Décision 20-22 de la Plénière : La Plénière a approuvé les décisions prises par le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa vingt-sixième session et le rapport de ladite session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/2), qui, conformément à une récente décision du Comité exécutif, seront soumis à une procédure d'approbation tacite d'une durée de soixante-douze heures pour pallier les éventuelles difficultés techniques de connexion que pourraient connaître des représentants des États membres.

Annexe

Liste des décisions prises par la Plénière à la vingt-sixième session

Décision 20-01 de la Plénière : La Plénière a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/1/Rev.2) avec des ajustements mineurs.

Décision 20-02 de la Plénière : La Plénière a pris note des décisions adoptées en juin 2020 au moyen de la procédure d'approbation tacite, telle qu'elle est décrite dans le document sur les décisions cruciales concernant les activités du CEFACT-ONU à prendre dans le cadre de procédures spéciales pendant la période de la pandémie de COVID-19 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.12).

Décision 20-03 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport de la première réunion annuelle du Groupe consultatif des technologies de pointe applicables au commerce et à la logistique (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/19) et a pris note du document intitulé *Report of the Conference on Latest Technology Trends Impacting eBusiness Internet Trading and Trade Facilitation – Anticipating the Fourth Industrial Revolution* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.7) et du rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour le commerce et la logistique au niveau international (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/5).

Décision 20-04 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport du Groupe consultatif du Répertoire LOCODE-ONU sur sa troisième réunion annuelle (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/21) et a pris note du rapport sur les activités menées par le Groupe consultatif en 2019 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.8).

Décision 20-05 de la Plénière : La Plénière a approuvé le rapport de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches sur les travaux sa troisième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/23) et a pris note de l'aperçu des activités relevant de l'Équipe (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.9). Il a été demandé au secrétariat d'élaborer une proposition de nouvelle version du mandat et du cahier des charges de l'Équipe de spécialistes afin d'élargir son champ d'action pour qu'elle aborde d'autres chaînes de valeur durables.

Décision 20-06 de la Plénière : La Plénière a pris note de la note d'information sur les contributions du CEFACT-ONU à l'économie circulaire (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/24) et a demandé au secrétariat et au CEFACT-ONU de continuer à soutenir ses États membres dans leur effort de transition vers une économie circulaire.

Décision 20-07 de la Plénière : La Plénière a exprimé son soutien à l'appel à l'action visant à améliorer la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6) en tant que contribution du CEFACT-ONU à la soixante-neuvième session de la CEE, et a demandé au secrétariat et au Bureau d'envisager des initiatives similaires dans d'autres domaines d'activité du CEFACT-ONU.

Décision 20-08 de la Plénière : la Plénière a pris note du rapport traitant des questions découlant des travaux menés depuis la vingt-cinquième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/3) et a prié le secrétariat d'établir un rapport similaire pour la prochaine session plénière, en 2021.

Décision 20-09 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport du Bureau sur les faits nouveaux (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.3) et a demandé qu'il rende à nouveau compte des faits nouveaux à la prochaine session plénière en 2021.

Décision 20-10 de la Plénière : La Plénière a pris note du rapport du Rapporteur pour l'Afrique subsaharienne (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/4) et a prié tous les rapporteurs de soumettre des rapports à la prochaine session plénière, en 2021.

Décision 20-11 de la Plénière : La Plénière a pris note des normes présentées par la Présidente et a demandé qu'elles continuent d'être mises à jour régulièrement.

Décision 20-12 de la Plénière : La Plénière a pris note du document sur l'*avancement du projet du CEFACT-ONU sur l'état de préparation à l'importation de secours d'urgence* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/9) et a accepté que la recommandation qui en découlera puisse être approuvée entre les sessions.

Décision 20-13 de la Plénière : La Plénière a pris note du *Livre blanc sur les services intégrés pour les MPME dans le commerce international* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/11) et des études de cas associées (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.4).

Décision 20-14 de la Plénière : La Plénière a demandé que le titre du Livre blanc soit remplacé par le suivant : *Livre blanc sur les principes fondamentaux de la gestion des risques et des imprévus liés au fonctionnement d'un guichet unique d'importance systémique* ; elle a pris note des résultats de ce projet (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/12).

Décision 20-15 de la Plénière : La Plénière a pris note de la version révisée du Livre blanc intitulé *Vue d'ensemble des applications pour le commerce de la technologie de la chaîne de blocs* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/9/Rev.1).

Décision 20-16 de la Plénière : La Plénière a pris note des documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/13 à 2020/16 et s'est dite favorable à l'élaboration de nouveaux guides explicatifs.

Décision 20-17 de la Plénière : La Plénière a pris note du *rapport régional de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/17) et a demandé au secrétariat de continuer à établir un rapport similaire tous les deux ans.

Décision 20-18 de la Plénière : La Plénière a pris note du document intitulé *The National Trade Facilitation Roadmap for Exports Enhancement and Diversification of the Republic of Tajikistan 2019-2024* (ECE/TRADE/450) et a encouragé le secrétariat à continuer d'apporter ce soutien à la mise en œuvre de la facilitation du commerce.

Décision 20-19 de la Plénière : La Plénière a pris note du *rapport du Groupe de gestion du Mémoire d'accord sur le commerce électronique sur sa quarante et unième session, tenue le 4 décembre 2019* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.5) et du *rapport de la sixième Conférence de la CEE sur le guichet unique* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/INF.6).

Décision 20-20 de la Plénière : La Plénière a pris note du document sur les *activités menées par le CEFACT-ONU à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/26) et engage le CEFACT-ONU à continuer de soutenir le Programme 2030.

Décision 20-21 de la Plénière : La Plénière a pris note de la *note d'information relative au rôle des normes du CEFACT-ONU dans la protection des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/25), a remercié le secrétariat d'avoir élaboré ce document et a encouragé le secrétariat et le CEFACT-ONU à poursuivre les travaux qu'ils mènent en faveur de la protection des espèces menacées.

Décision 20-22 de la Plénière : La Plénière a approuvé les décisions prises par le Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) à sa vingt-sixième session et le rapport de ladite session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/2), qui, conformément à une récente décision du Comité exécutif, seront soumis à une procédure d'approbation tacite d'une durée de soixante-douze heures pour pallier les éventuelles difficultés techniques de connexion que pourraient connaître des représentants des États membres.